

MBRUNS PÊCHE

Texte & photos de Maxence Ponroy



ASSISES NATIONALES DES PÊCHES DE LOISIR EN MER ET DE LA PLAISANCE

Trop d'interrogations et trop peu de réponses claires



C'est à Saint-Nazaire que se sont tenues, les 14 et 15 novembre 2013, les premières Assises nationales des pêches de loisir en mer et de la plaisance.

On ne savait pas trop de quoi allait accoucher Cinéville, le théâtre de cette opération menée conjointement par cinq fédérations représentatives de la pêche de loisir, de la plongée et de la plaisance et qui regroupait environ 250 invités, dont pas mal de représentants des clubs de pêche de Saint-Nazaire et la Presqu'île guérandaise quand même. Après tout, il fallait oser ! Comme le dira, dans son billet de clôture, le conseiller régional Alain Bentaha. « Ici, à Saint-Nazaire, vous avez clairement posé les enjeux des

L'assemblée est à l'écoute des intervenants qui dressent un état des lieux, partagent leurs connaissances et évoquent le poids économique de la pêche de loisir, ainsi que ses perspectives lors de ces premières assises...

premières assises de la pêche de loisir en mer et de la plaisance, fixé un cap clair en rappelant les valeurs auxquelles nous tenons tous », se réjouira l'élu, fin pêcheur en mer à ses heures. Posé est le terme juste. Car pour les réponses aux questions, l'assemblée et les représentants des fédérations sont restés sur leur faim. Le chemin va être très long avant de voir se transformer en réalité les vœux émis à Saint-Nazaire.

300 000 adhérents sont représentés

Les Assises nationales des pêches de loisir en mer et de la plaisance auront permis de dres-

ser un état des lieux, de partager les connaissances et d'évoquer le poids économique de la pêche de loisir, ainsi que ses perspectives. Comme l'a souligné Jean Kiffer, président de la **FNPPSF** les cinq organismes réunis représentent 300 000 adhérents, ce qui est non négligeable. L'approche se veut novatrice. Et Gérard Perrodi, le patron des pêcheurs de compétition, y croit. « *Que de changements depuis cinquante-cinq ans, quand je ne pensais qu'à vider la mer en allant à la pêche ! Qu'est-ce que nous avons avancé ! Aujourd'hui, on signe*

des chartes, on fait des assises. De nombreux autres sports n'ont pas évolué autant que nous. Mais si nous avançons, cela ne va pas assez vite à notre goût. Il faut que nous ressortions grandis de ces assises. » Ces propos étaient ceux de la douce euphorie qui entourait les premiers échanges. Car dès le lendemain, vendredi, il y eut d'autres propos, destinés à tempérer les courants les plus optimistes, tels ceux de Christophe Chassande, le directeur adjoint de la DPMA (Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture). Entre temps, que s'est-il passé ? Beaucoup de choses, un mélange

d'interrogations et de propositions...

Le serpent de mer réapparaît...

Déjà, le jeudi, Gérard d'Aboville avait douché les enthousiasmes – bien que se rangeant aux côtés de l'assemblée – en évoquant à nouveau le permis de pêche en mer. « Je constate que la pêche de plaisance a fait un énorme effort. Et si je me réjouis de l'alliance entre cinq fédérations, on peut se demander si des cliquotants ne sont pas au rouge. Je constate ainsi que l'âge des plaisanciers augmente. C'est un peu inquiétant ! D'autre part, la fausse bonne idée du permis de pêche réapparaît. Geneviève Gaillard, député des Deux-Sèvres, verrait bien dans ce permis une source de revenus. À mon avis, ce n'est pas bon, car cela serait vécu comme une taxe de plus. Ce n'est pas le moment ! » Mais le vieux serpent de mer refait surface. C'est surtout cela qui n'est pas bon. Le lendemain, vendredi, Louis Morvan, ancien président de la FFPM, partait au combat au nom des cinq fédérations. Ce devait être le temps fort des assises. Les vœux correspondaient à « l'aboutissement de deux années de travail autour de mesures indispensables à mettre en place ».

Repos biologique et protection

● **Le repos biologique**
C'est la première des mesures souhaitées pour le bar mais aussi pour d'autres espèces afin de « protéger les frayères, lieux où les poissons se rassemblent ». Ce n'est pas simple à mettre en œuvre, ne serait-ce

qu'au niveau des dates. Les périodes de reproduction peuvent varier d'une espèce à l'autre. « La réduction de l'effort de pêche ne garantit pas qu'il ne sera pas augmenté avant ou après », prévient Loïc Antoine (Ifremer).

● Les tailles minimales de capture

« On ne peut pas remettre à l'eau un bar de 42 cm sachant qu'un pro peut le pêcher à 36 cm. Le maigre est à 45 cm et seulement à 30 cm pour les pros. Pour ce poisson, la vraie taille biologique doit être de 50 cm voire 60 cm. » Bien sûr, le bar à 42 cm est demandé pour tous. « D'accord pour le maigre et le bar », dira Loïc Antoine. Mais sans pouvoir de décision, bien sûr.

● Les récifs artificiels

« Il faut les développer. Nous sommes parmi les rares pays au monde à ne pas le faire. »

● La déclaration

L'assemblée a aussi émis le vœu de voir établie une déclaration pour « recenser et connaître les activités des pêcheurs et les prélèvements effectués ». A priori, cela devrait finir par voir le jour. « Nous avons l'assurance de Patrice Vermeulen pour son établissement », dira Jean Kiffer. Sera-t-elle obligatoire ? C'est possible, même si ce mot compose mal avec celui de « loisir ». Mais sur la base du volontariat, une telle mesure n'aurait pas le reflet escompté.

● La protection de la bande côtière

« Il faut l'étendre à 6 milles des côtes. C'est la nurserie et il ne faut pas taper dans les juvéniles. Il faut interdire toute forme de pêche

Assises

Les principaux intervenants

Jean Kiffer, président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) avait, à ses côtés, les quatre autres signataires de la charte mer pour une pêche éco-responsable, la Fédération française des pêcheurs en mer (FFPM), représentée par Gérard Perrodi, son président national, mais aussi la Fédération chasse sous-marine, la Fédération française d'études et de sports sous-marins et l'Union nationale des associations de navigateurs représentée, là encore, par son président, Alain Garcia.

En l'absence de Frédéric Cu villier, le ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, c'est Patrice Vermeulen, directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique qui représentait le ministère. Gérard d'Aboville, président du Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques, avait aussi effectué le déplacement à Saint-Nazaire, comme d'autres personnalités... À l'image de Christian Monier, président de Ocqueteau, le constructeur d'Oléron, qui représentait

la FIN (Fédération des industries nautiques), Stéphane Sense, président du GIFAD (Groupe ment des industriels et fabricants d'articles de pêche) ou Jean-Claude Bel, ambassadeur de l'EFTA (European Fishing Tackle Trade Association), autrement dit les fabricants et distributeurs de matériel de pêche en Europe. L'Ifremer avait aussi délégué pour ces assises Loïc Antoine, attaché à la direction du centre de Brest. D'autres grandes compétences étaient présentes, comme Christophe Chassande,

directeur-adjoint de la DPMA (Direction des pêches maritimes et aquaculture) ou Didier Gascoel, un universitaire d'Agrocampus à Rennes. Il s'agit là, bien entendu, de ceux qui prirent la parole pour évoquer le thème qui nous intéresse, la pêche en bateau et du bord, car il y eut également plusieurs intervenants sur la pêche à pied, la pêche sous-marine et en apnée, la protection du milieu, l'environnement sans négliger les aspects sécuritaires, portuaires et les zones de mouillage.

Pêche de loisir

Un poids économique

Le prélèvement de poissons se situe entre 15 000 et 25 000 tonnes par an. « 15 000, c'est le prélèvement d'un thonier sennear tropical sur une année », dira Loïc Antoine, de l'Ifremer. La pêche de loisir représente donc entre 1 et 3 % du prélèvement.

« Le poids économique de la pêche de plaisance est du même ordre de grandeur que celui de la pêche professionnelle, sachant que chez les pros, il y a beaucoup de subventions », ajoutera le délégué de l'Ifremer. La pêche récréative c'est aussi entre 3 100 et 8 300 tonnes de prélèvement en coquillages, une fourchette très large car difficile à quantifier, 1 600 tonnes de crustacés et 1 000 tonnes de céphalopodes. Les cinq espèces les plus prisées sont, dans l'ordre, le bar, le maquereau, la daurade, le sar et le lieu.

C'est, surtout, plus de 2 milliards d'euros de dépenses globales annuelles liées à ces activités. La pêche en mer,

avec la plongée, les bateaux, c'est 4 milliards d'euros de dépenses, dont 45 % de taxes qui vont directement dans les caisses de l'État ou des collectivités.

« La pêche en mer tire vers le haut tout le secteur. La pêche en eau douce est en chute. » Les propos sont de Stéphane Sense, le patron de GIFAD, les fabricants de matériel. Cela représente 850 millions d'euros et des milliers d'emplois. Christian Monier, au nom de la FIN, apportera des chiffres. 95 % des possesseurs d'un bateau pêchent un jour ou l'autre et 35 % le font de manière permanente. 5 070 entreprises sont liées à cette activité de construction nautique en France, mais de

manière très disparate. Cela représente 4,6 milliards d'euros de chiffres d'affaires, dont 68 % tournés vers l'exportation. Remarquable ! Seulement, tout ceci est fragile. Car il y a le poisson et, là, ce n'est pas brillant. « L'état halieutique européen se porte mal. La biomasse a été divisée par dix en un siècle, affirme Didier Gascoel, d'Agrocampus, à Rennes. Mais les choses changent. La pression de pêche a été divisée par deux depuis quelques années. On est passé de 80 % de stocks en surpêche à 35 % environ. Mais les stocks ne remontent pas forcément pour autant. Car il n'y a pas que la surpêche, mais aussi la dégradation de l'habitat. » Inquiétant !

intensive dans cette zone, chalutage, sennes tournantes, dragues, longs filets et ne tolérer que les pêches douces. » Un intervenant a même souhaité que tous les bateaux professionnels, quelles que soient leurs tailles, soient équipés de balises pour qu'on puisse les suivre, la nuit notamment. On va se faire des copains...

● **Statut des gardes jurés**
« Il faut le revoir. Ce sont des pros et il y a des conflits d'intérêt. »

● **L'arrêté n° 1234 sur le marquage des espèces**
« Il faut qu'il soit plus précis. On marque à la prise ou au débarquement ? Nous sommes déjà allés en correctionnelle pour défendre un pêcheur. Nous avons gagné, mais notre rôle n'est pas d'encombrer les tribunaux. »

● **Suppression de l'article 2 du décret n° 90-168**
Voilà un article que peu de pêcheurs de loisir connaissent. On le comprend d'ailleurs. C'est celui qui évoque la « dépendance à la pêche professionnelle ». L'assemblée est pour sa suppression. « Il y a des interprétations abusives, comme celle à laquelle nous avons été confrontés. À savoir que si un pêcheur pro ne travaille pas le dimanche,



Jean Kiffer lors de son discours devant l'assemblée aux premières assises nationales pour la pêche de loisir en mer et de la plaisance.

la pêche à pied doit être interdite le dimanche. » Bienvenue dans le règne de l'absurde.

● **Thon rouge**
L'assemblée s'est prononcée pour « une harmonisation européenne avec un quota équitable pour la pêche de loisir ». En résumé, au moins un thon rouge par pêcheur et par an. Gérard Perrodi a été encore plus précis. « On va demander deux thons par pêcheur et par an. Je sais, on aura peut-être du mal. Mais notre quota était de 25 tonnes pour la France entière en 2013 pour 3 000 pêcheurs soit une moyenne de 7 kilos par pêcheur, alors que le

Voici les principaux intervenants pour la pêche en bateau et du bord.



thon est là, en profusion, le long de nos côtes. »

Corpus de gestion et TAC

Pour avoir une réponse ou, plus exactement, pour entretenir le flou, il suffit de retenir quelques extraits des propos de Christophe Chassande, directeur adjoint des DPMA, qui avait la tâche de répondre aux vœux exprimés ce vendredi matin. Pour les tailles minimales, « il faut tenir compte du corpus des règles de gestion et il n'y a pas une nécessité absolue de faire des comparaisons taille par taille ». Le bar à 42 cm ou le maigre à 50 cm ou 60 cm pour tous, ce n'est pas gagné... Pour le bar, justement, « la France défend la mise sous TAC », dira Christophe Chassande. Le TAC, c'est le tonnage autorisé de capture. Mais la France n'est pas suivie, loin de là, par les autres membres de l'Union. « Les discussions se poursuivent. » Le TAC aurait-il des répercussions directes sur la

pêche de loisir ? Nous sommes en droit de nous poser la question. Pour la protection de la bande côtière, dégagement en touche : « le sujet est délicat, mais il y a un projet de directive européenne ». Le marquage ? « Décider entre l'un et l'autre est compliqué. » Le thon rouge. « C'est un peu prématuré. Le sujet est toujours extrêmement délicat. » On l'aura compris. Ces assises nationales connaîtront très probablement une deuxième édition, où l'on risque fort de tourner autour de certains sujets brûlants évoqués à Saint-Nazaire et qui reviendront inmanquablement sur la table. Au moins, ces assises auront permis une réflexion autour des thématiques liées à la mer. D'autre part, les rares interventions de pêcheurs professionnels invités auront montré qu'il y a encore pas mal d'incompréhension entre les deux milieux, que ce soit sur l'eau ou sur l'estran, même si les pêcheurs pros à pied ont souhaité plus communiquer avec le monde récréatif. ■